

# LES ETAPES DE LA FORMATION

## S'inscrire sur une formation

Envoyer la fiche d'inscription  
à l'UFOLEP PACA

## PERIODE PROBATOIRE

Effectuer un temps dans  
l'association (20h) et remplir  
un dossier puis le faire signer  
par le tuteur et par le  
président de l'association

Le transmettre à votre comité  
départemental validation et  
ouverture d'un livret

*La formation 1<sup>er</sup> secours est obligatoire, si vous avez déjà  
une PSC1 (AFPS), transmettre votre attestation avec la  
période probatoire à votre département ; sinon vous devrez  
suivre une formation.*

## JOUR DE LA FORMATION

Tronc commun (8h)  
Spécifique (entre 16 et 30h)

Venir avec son livret de formation  
Et le matériel spécifié sur les  
convocations

## TUTORAT

Réinvestir au sein de  
l'association et remplir un  
dossier de réinvestissement  
(30h) à faire signer par le  
tuteur et le président  
d'association

Dossier donné le jour de la formation et à  
transmettre au comité régional une fois le  
réinvestissement effectué